

FEDERATION FRANCAISE DE PECHE SPORTIVE AU COUP

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le n° 94 – S - 130



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

CHAMPIONNAT DE GIRONDE Troisième Division Départementale 2014

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 Avril 2014

LAC FEDERAL de BLASIMON



Avec l'aimable soutien de :

BORDEAUX BRUGES COMPETITION



Président : COLOMBIES Michel - 4 rue Clément Marot - 33270 FLOIRAC

☎ 06 14 09 52 78

Email : mimicolombies@hotmail.fr

FEDERATION FRANCAISE DE PECHE SPORTIVE AU COUP

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le n° 94 – S - 130



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

3^{ème} DIVISION DÉPARTEMENTALE 12 et 13 AVRIL 2014

PARCOURS : Lac Fédéral de BLASIMON

1ERE MANCHE

Samedi 12 Avril 2014

Rendez vous	12h30
Tirage au sort / secteurs	13h00
Début des contrôles	13h50 (1 ^{er} signal)
Amorçage	14h50 (2 ^{ème} signal)
Début de la manche	15h00 (3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	17h55 (4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	18h00 (5 ^{ème} signal)

2EME MANCHE

Dimanche 13 Avril 2014

Rendez vous	06h30 (café offert)
Tirage au sort colonne/secteurs	07h00
Début des contrôles	07h20 (1 ^{er} signal)
Amorçage	08h20 (2 ^{ème} signal)
Début de la manche	08h30 (3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	11h25 (4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	11h30 (5 ^{ème} signal)

3EME MANCHE

Dimanche 12 MAI 2013

Rendez vous	13h30
Tirage au sort des secteurs	13h35
Début des contrôles	13h50 (1 ^{er} signal)
Amorçage	14h50 (2 ^{ème} signal)
Début de la manche	15h00 (3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	17h55 (4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	18h00 (5 ^{ème} signal)

REGLEMENT : Règlement FFPSC, championnats et grandes épreuves.

Esches animales : **1 LITRE esches dont 0,5L de fouillis.**

Amorce limitée à **10 litres** (farines mouillées, non tassées, tous ingrédients confondus).

RAPPEL IMPORTANT Contrôle des esches et de l'amorce : les esches doivent être présentées en totalité dans les boîtes mesures y compris le fouillis. Tout doit-être prêt et mis en place avant le contrôle.

Le tamisage des amorces ainsi que le brassage avec un batteur électrique est interdit après le contrôle

RAPPEL : LA LICENCE (licence avec photo + volet annuel) DEVRA ETRE PRESENTEE AVEC LE TALON ANNUEL SIGNE PAR UN MEDECIN OU A DEFAUT ACCOMPAGNEE D'UN CERTIFICAT MEDICAL.
Le certificat de sur-classement est obligatoire pour les catégories vétéran / féminine / cadet et minime

En cas de problème de dernière minute prévenir par tel :

Michel COLOMBIES : 06.14.09.52.78

Jean-Paul LEBOIS : 06.68.15.31.04

FEDERATION FRANCAISE DE PECHE SPORTIVE AU COUP

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le n° 94 – S - 130



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

3^{ème} DIVISION DÉPARTEMENTALE
12 et 13 AVRIL 2014

Pendant les deux jours de Compétition

RESTAURATION CHAUDE ET FROIDE / BUVETTE

Organisée par

BORDEAUX BRUGES COMPETITION

A partir de 11 heures le samedi matin

TOMBOLA du CD33